

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez [la copie web](#)

N° 714 | 30 janvier 2026



[S'inscrire à la newsletter](#)

ZOOM

« CapParents me permet de parler de mes problèmes, de souffler et m'enlève un poids »



L'Agence Régionale de Santé vient de confier le dispositif Handigynéco à la plateforme de rétablissement du groupe SOS Solidarités. L'objectif est d'améliorer le suivi gynécologique des femmes en situation de handicap. La plateforme de rétablissement gère déjà deux autres services autour de la parentalité et de la vie intime, affective et sexuelle des personnes handicapées : CapParents, qui apporte un soutien à la parentalité, et Intimagir, qui outille les professionnels du secteur médico-social sur ces sujets.

Dans la salle d'activité de CapParents, sur la route de la Madeleine à Cayenne, chaque tête d'enfant qui passe par la porte est accueillie à grands cris. « Kelviiin ! », « Johnnyyy ! » Tout à la fabrication de savons en forme de poissons et d'étoiles de mer, Angelo, 7 ans, annonce l'arrivée de chaque nouvel enfant. Accompagnés de leurs mamans, toutes en situation de handicap, ils viennent participer à un atelier dans le cadre du dispositif CapParents, confié par l'Agence régionale de santé au groupe SOS Solidarités.



Les CapParents sont des services d'accompagnement à la parentalité et à la périnatalité auprès des parents ou futurs parents en situation de handicap. L'objectif est d'établir un parcours visant à offrir à tous les parents un accompagnement adapté et personnalisé pour favoriser un environnement propice à la santé physique, psychique et sociale de leur enfant, tout en favorisant leur plus grande autonomie. A Cayenne, vingt mamans sont accompagnées par une technicienne de l'intervention sociale et familiale, Maunia Derond, une psychologue, Nadège Abgrall, et une éducatrice spécialisée, Capucine Moreaud. Elles leur ont été adressées par l'établissement ou le service médico-social qui les suit.

Guylène, la maman d'Angelo, travaille à l'Esat de Matiti (Adapei). Elle vient depuis bientôt deux ans à CapParents. « Cela me permet de parler de mes problèmes, de mes ressentis, de mes difficultés du quotidien. Quand Angelo est à la maison, c'est compliqué. En classe, il est très agité. Venir à CapParents, ça m'enlève un poids. » Pour la vie de tous les jours, elle a mis en place des routines avec son fils. « Ça me permet de parler moins et d'éviter de crier dans la maison », se

constate-t-elle. Elle a également suivi un webinaire de Guyane promotion santé (GPS) sur le handicap et la parentalité.



Pendant que les enfants s'amusent avec des camions ou avec un jeu d'écriture, les mamans discutent des repas à la maison, des inscriptions scolaires de la prochaine rentrée, d'allaitement, des dents de la petite dernière, des rendez-vous médicaux et de la future petite sœur de Johnny. La mission des trois professionnelles ne s'arrête pas à ces ateliers collectifs, qu'ils se déroulent dans le local en saison des pluies, à la plage et dans les parcs quand la météo le permet, au cinéma voire en carbet sur un week-end. « On se rend à domicile, on accompagne aux réunions parents/professeurs, on aide à gérer le budget ou les courses, ou encore à prendre un abonnement à la piscine », détaille Capucine Moreaud.

« Vous vous débrouillez très bien toute seule »

Quand Céline, une autre maman présente ce mercredi-là, souhaite aborder un sujet plus personnel, Capucine Moreaud s'isole avec elle dans une autre pièce. Une autre a été accompagnée pour trouver un appartement : « Elle était en conflit avec sa famille et voulait son propre logement. Mais quand on est suivi par une structure médico-sociale, ce n'est pas simple. Nous travaillons donc en réseau avec divers partenaires », explique l'éducatrice spécialisée.

L'atelier de ce mercredi après-midi touche à sa fin. Les savons partent au frigo pour durcir. Les garçons rangent les camions. Ruta, enceinte, s'était assoupie dans le canapé. Guylène, la maman d'Angelo, pioche dans les vêtements et le matériel de puériculture donnés au groupe SOS. Angelo emprunte un jeu pour emporter à la maison. Sa maman, l'une des plus fidèles du dispositif, prévoit déjà de revenir la semaine suivante : « Ça me permet de souffler, de tenir le coup. Quand je suis bloquée avec quelque chose, je sais que je peux les contacter. » Capucine Moreaud la rassure : « La plupart du temps, vous vous débrouillez très bien toute seule. »

Site internet, « Rencontres et handicap » : des projets en cours pour Intimagir



Outre CapParents, la plateforme de rétablissement du groupe SOS Solidarités gère le centre ressources Intimagir, confié par l'Agence Régionale de Santé. Il offre écoute et information aux personnes en situation de handicap sur leur vie intime, affective, sexuelle (Vias), la parentalité et les violences sexuelles. Elle les oriente vers des interlocuteurs adaptés à leurs besoins. Enfin, elle intervient auprès des professionnels du secteur médico-social pour les outiller sur ces sujets.

L'équipe d'Intimagir – la même que CapParents – organise des webinaires, des stands d'information, des sensibilisations des professionnels des établissements et services médico-sociaux, des groupes de travail sur la Vias, la parentalité et les violences sexuelles... Elle répond également par téléphone aux questions des professionnels. Jusqu'à ce mois de janvier, une sexologue proposait également des consultations.

Vendredi dernier, lors d'un comité technique organisé avec ses partenaires, Johanna Pavie, directrice de la plateforme de rétablissement, a présenté les projets de 2026 : l'ouverture d'un site internet traitant des sujets d'Intimagir et de CapParents, le projet « Rencontres et handicap » permettant aux parents en situation de handicap de se rencontrer, la création d'outils pour sensibiliser le public d'Intimagir à la Vias...

Handigynéco, un nouveau dispositif pour améliorer le suivi gynécologique des femmes en situation de handicap

En 2018, l'Agence régionale de santé Île-de-France a lancé le dispositif Handigynéco. Son objectif était de favoriser l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation du handicap. En effet, l'ARS Île-de-France avait constaté que 58 % d'entre elles bénéficiaient d'un suivi gynécologique régulier contre 77 % dans la population générale. Son enquête révélait également que quatre femmes en situation de handicap sur cinq subissaient des violences et des maltraitements de tout type, et que les femmes autistes étaient encore plus touchées, près de 90 % d'entre elles déclarant avoir subi des violences sexuelles au cours de leur vie. L'ARS Guyane a décidé, à son tour, de déployer ce dispositif pendant douze mois. Elle vient d'en confier la mise en œuvre à l'équipe Intimagir (groupe SOS Solidarités).

Outre améliorer l'accès aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap en institution, Handigynéco a pour objectif de :

- Favoriser la prévention et le dépistage (cancers gynécologiques, IST, contraception, santé menstruelle) ;
- Renforcer les compétences et la sensibilisation des professionnels et aidants à la santé sexuelle et reproductive des femmes handicapées ;
- Créer un maillage territorial durable entre les institutions, les professionnels libéraux et les structures hospitalières.

Une coordinatrice sage-femme sera chargée de créer le réseau de partenaires, d'organiser des plannings de consultations avec des sages-femmes libérales, de réaliser les consultations

lorsqu'elles sont indisponibles, de sensibiliser les équipes éducatives et médico-sociales. Des sages-femmes et des gynécologues libéraux seront sollicités pour réaliser les consultations dans les institutions ou dans des espaces adaptés, mener des actions de prévention et d'éducation à la santé, et assurer le lien avec les structures hospitalières pour la continuité des soins.

EN BREF

♦ Deux nouveaux cas de chikungunya



Après avoir été informée d'un premier cas autochtone de chikungunya chez une habitante de Kourou, mercredi dernier, l'Agence régionale de santé a été notifiée de deux autres cas autochtones cette semaine : un premier à Saint-Laurent-du-Maroni, un second à Cayenne. Comme à Kourou, des enquêtes ont été lancées autour de ces deux nouveaux cas. La Collectivité territoriale a été informée, pour pouvoir mener des opérations de démoustication.

Hier, l'Agence a réuni pour la première fois la cellule interne qui sera chargée du suivi et de la gestion d'une éventuelle épidémie. Elle est constituée de représentants de la direction générale, du secrétariat général, de la direction de l'offre de soins, de la direction de l'autonomie, de la direction de la santé publique, de la direction des territoires, du pôle veille et sécurité sanitaire. Dans un premier temps, elle se réunira trois fois par semaine.

Au Suriname, le nombre de cas est en forte hausse depuis le début de la semaine. Il dépasse désormais les cent cas confirmés biologiquement. Un premier décès a été signalé. La plupart des cas se situent à Paramaribo, avec des cas sporadiques dans les régions de Wanica, Commewijne et Marowijne, plus proches de la Guyane.

♦ Lancement des états généraux de la bioéthique en Guyane



Tous les cinq ans, le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) organise des états généraux de la bioéthique. C'est le cas cette année. Son président, le Pr Jean-François Delfraissy, a annoncé le début des travaux le 21 janvier. Lundi et mardi, il était en Guyane pour lancer les débats en région. « J'avais promis de venir dans les Outre-mer pour les lancer », a-t-il indiqué dans une interview à paraître dans la Lettre pro.

Durant ces deux jours, il a notamment rencontré Bertrand Parent, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Guyane, en compagnie du Dr Ruddy Valentino, directeur de l'Espace de réflexion éthique régional (Erer) de Martinique, d'Aurore Nemer et du Dr Pauline Cousin, présidente et codirectrice de l'Erer de Guyane, toutes deux du CHU de Guyane. Cet échange a permis de rappeler le contexte de ces états généraux de la bioéthique, d'échanger sur la prévention, le numérique en santé et la situation singulière des Outre-mer, sur lesquels ces états généraux se pencheront tout particulièrement. En Guyane, l'Erer organisera des débats ouverts à tous, à Cayenne et à Saint-Laurent-du-Maroni, d'ici à la fin du premier trimestre.

♦ Appel à candidatures pour la désignation des représentants des usagers en établissement de santé



L'Agence régionale de santé lance un appel à candidatures régional pour désigner les représentants d'usagers (RU). Ils devront siéger en commission des usagers des établissements sanitaires publics et privés pour un mandat de trois ans, de mars 2026 à mars 2029. Le représentant des usagers (RU) est le porteur de la parole des usagers du système de santé, garant du respect de leurs droits et de leurs intérêts. Il siège dans les instances et commissions au sein desquelles il est mandaté et est membre d'une association d'usagers du système de santé agréée. Le cahier des charges peut être consulté sur le [site internet de l'ARS](#).

En Guyane, compte tenu des modifications survenues et prévues dans l'offre de soins (création du centre hospitalier universitaire de Guyane, ouverture de la clinique la Canopée, ouverture au premier trimestre 2026 de l'institut médical interdisciplinaire), 7 Commissions des usagers (CDU) doivent être renouvelées et 2 installées en 2026. Cela correspond à 36 sièges de représentants d'usagers (RU) à pourvoir dont 18 titulaires et 18 suppléants.

REPRESENTANTS DES USAGERS /NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR PAR ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES	CHU de Guyane			ATIRG	SAS La Canopée	Groupe Guyane Santé/Colombine	IMID	TOTAL
	CH Cayenne A. Rosemon	CH Ouest Guyane	CH Kourou					
LOCALISATION	Cayenne	Saint-Laurent du Maroni	Kourou	3 sites : Cayenne, Kourou, Saint-Laurent du Maroni	Cayenne; antennes : Kourou, Sinnamary, Saint-Laurent du Maroni, Maripasoula, Saint Georges	Cayenne	Cayenne	Cayenne
Sièges de RU à pourvoir par établissement dont :	4	4	4	4	4	4	4	36
2 titulaires	2	2	2	2	2	2	2	18
2 suppléants	2	2	2	2	2	2	2	18

Les associations agréées du système de santé ont jusqu'au 28 février pour déposer les noms de leurs candidats à ars-guyane-democratie-sanitaire@ars.sante.fr. La commission de sélection des candidatures se réunira début mars. Les représentants des usagers seront nommés le 15 mars.

♦ **L'IRM du CHU de Guyane – site de Cayenne immobilisé**



L'IRM du CHU de Guyane – site de Cayenne est immobilisé depuis mardi. Les IRM en urgence sont réalisées chez Imagerie médicale de Baduel, à Cayenne. Les AVC seront explorés par l'IRM mobile ou par l'examen de référence qu'est un scanner avec perfusion et TSA, en accord avec le Pr Bertrand de Toffol, chef de service de neurologie.

♦ **L'IME Yépi Kaz parle construction climatique dans le nouveau guide de l'Anap**



@Ronan Liétar

En fin d'année, l'IME Yépi Kaz, à Rémyre-Montjoly, a fêté ses 10 ans. Au moment de sa construction, l'Apajh, le cabinet d'architecte Acapa et les deux bureaux d'études thermiques avaient fait des choix pour favoriser le bien-être climatique des résidents et des professionnels. L'établissement vient de livrer son [retour d'expérience à l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale et à l'Agence française de développement](#). Il a alimenté un guide pour réduire ses coûts énergétiques en climat tropical.

D'une superficie de 5 000 m² et construit pour 12,7 millions d'euros, l'IME Yépi Kaz compte 40 places d'hébergement et 30 places en semi-internat ou externat. Sa structure est en bois local, avec des parois en brique de terre crue de Guyane et une toiture isolée. Certains locaux sont climatisés, l'eau chaude est en partie d'origine solaire et la ventilation est naturelle.

« L'écrin de nature qui abrite le site permet de bénéficier des bienfaits de la végétation, témoignent les responsables de l'établissement (...) L'orientation et la conception des façades visent à privilégier la ventilation naturelle et la protection solaire (...) L'organisation interne des locaux facilite la circulation de l'air » avec des chambres en quinconce et une circulation ventilée et protégée des apports solaires.

« À la suite des premiers retours des occupants (chaleur importante dans les locaux d'activités et les chambres) des campagnes de sensibilisation ont été menées pour faciliter la compréhension du fonctionnement du bâtiment (monitoring sur six mois, points d'information, affichettes dans les locaux). La mise en œuvre des conseils prodigués a permis de rendre le bâtiment beaucoup plus confortable, notamment grâce à une bonne gestion des occultations permettant une ventilation continue et naturelle du bâtiment. Les enfants se disent très contents d'évoluer dans ce bâtiment. »

♦ La campagne de vaccination contre la grippe prolongée au 28 février

Mi-janvier, la grippe demeurait à un niveau épidémique dans toutes les régions françaises, dont la Guyane, à l'exception de Mayotte et La Réunion. Dans ce contexte, les autorités sanitaires ont décidé de prolonger la campagne de vaccination contre la grippe et le Covid-19 jusqu'au 28 février, afin de permettre à toutes les personnes éligibles de se faire vacciner et de renforcer la protection des populations les plus à risque.

La vaccination contre la grippe est fortement recommandée pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité (indice de masse corporelle ≥ 40) ;
- l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées ;
- les professionnels de santé et tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère.

Pour ces publics, la vaccination contre la grippe est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Le vaccin peut être administré par un médecin, un infirmier, un pharmacien ou une sage-femme. En cas de perte ou d'oubli du bon de prise en charge, celui-ci peut être édité directement par le professionnel de santé.

Le vaccin contre le Covid-19 est fourni par le professionnel de santé sans qu'il soit nécessaire de lui présenter un document. Il est pris en charge à 100% pour toute personne dès l'âge de 5 ans.

♦ Prolongation de l'appel à projets pour la création d'un établissement d'accueil médicalisé (EAM)

Le 9 octobre, l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité territoriale ont lancé [un appel à projets relatif à la création d'un établissement d'accueil médicalisé \(EAM\)](#) sur le territoire de la communauté d'agglomération du Centre littoral (CACL). La période de dépôt des projets est prolongée au 13 mars inclus. Le cahier des charges initial précisait un mode d'accueil exclusivement en hébergement permanent. Dans le cadre de la transformation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap, il est désormais attendu que les EAM puissent proposer des modalités d'accueil diversifiées, incluant l'hébergement permanent, l'hébergement temporaire et l'accueil de jour.

♦ Prolongation de l'AMI Personnes qualifiées en ESMS

Le 17 novembre, l'Agence Régionale de Santé, la Collectivité territoriale et la préfecture ont lancé un [appel à manifestation d'intérêt en vue de la désignation de personnes qualifiées au sein des établissements médico-sociaux](#). La personne qualifiée est un interlocuteur neutre, indépendant et impartial entre les usagers et les établissements ou services. La période de dépôt des candidatures a été prolongée au 27 février inclus.

♦ Cinq présentations sur la santé à la Journée scientifique de l'Université de Guyane



L'Université de Guyane organise sa journée scientifique, mardi 10 février, à Cayenne. Elle se déroulera à l'amphithéâtre M du campus de Troubiran, de 8 heures à 17 heures. Cinq présentations sur la santé seront proposées de 11h15 à 12h30 :

- Développement d'outils de diagnostic, par Marine Ginouves (laboratoire TBip) ;
- Airborne fungi of French Guiana : biodiversity, seasonal dynamics and influence of meteorological factors, par Adria Matoute (laboratoire TBip) ;
- Séro-épidémiologie des orthobunyavirus en Guyane, par Anne Lavergne, Dominique Rousset et Benoît de Thoisy (Institut Pasteur) ;
- Génotypage G6PD : la science au service de la population, par Lise Musset et Yassamine Lazrek (Institut Pasteur) ;
- Aide à la détection des ovules digestifs illicites sur la radiographie abdominale par le développement d'un outil d'apprentissage automatique, par Allyx Fontaine (UMR Espace-Dev).

♦ A Kourou, onze professionnels de santé sensibilisés à la gestion des violences



Dimanche 18 janvier, une journée de sensibilisation dédiée à la gestion des incivilités et des comportements menaçants s'est tenue à Kourou, à l'initiative conjointe de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la gendarmerie de Guyane. Cette action s'inscrit dans la continuité du travail engagé à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne en mai et juin derniers, visant à accompagner les professionnels de santé face aux situations de tension auxquelles ils peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Animée par trois gendarmes de la compagnie de gendarmerie de Kourou, dont deux négociateurs régionaux, cette sensibilisation a réuni onze professionnels de santé autour d'échanges concrets et de mises en situation, centrés sur la prévention, la gestion du stress et l'adaptation face aux comportements agressifs ou menaçants. Financée par l'ARS afin de garantir les meilleures

conditions logistiques, cette initiative participe pleinement à la stratégie d'accompagnement des soignants en Guyane. Elle vise à renforcer leur sentiment de sécurité et à répondre à la pression anxiogène croissante qu'ils subissent au quotidien.

La gendarmerie indique que cette démarche est « appelée à être renouvelée sur d'autres points du territoire, notamment à Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges et Maripasoula. Elle rappelle que la communauté des soignants peut compter sur l'engagement constant de la gendarmerie, en tout temps et en tout lieu. »

Ils bougent



■ Le Dr Eric Hounhoui-Gan, président de la commission médicale d'établissement du Chog, est le nouveau chef de service du service de santé au travail du CHU de Guyane. Celui-ci a désormais une vocation territoriale, pour l'instant déployé sur les sites de Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni. La feuille de route 2026 du service sera centrée sur l'évolution et l'amélioration de l'offre de santé au travail disponible pour l'ensemble des sites du CHU, ainsi que sur l'universitarisation de la filière.



■ Djiba Kane Diallo est, depuis cette semaine, la nouvelle coordinatrice de la Stratégie régionale de médiation en santé ([lire la Lettre pro de vendredi](#)) au sein du CRPV. Elle était depuis 2021 cheffe adjointe du service de prévention et d'actions sanitaires et cheffe du bureau des maladies infectieuses au conseil départemental de Seine-Saint-Denis.



■ Jenny Köhler a pris ses fonctions lundi en tant que sous-préfète chargée de mission pour la cohésion sociale, auprès du préfet de Guyane. Avant sa nomination en Guyane, elle occupait depuis janvier 2025 les fonctions de conseillère juridique adjointe au Secrétariat général des affaires européennes, au sein des services du Premier ministre.

E-Santé

Mon espace santé veut devenir l'« outil central d'une médecine préventive et personnalisée »

L'an dernier, plus de 420 millions de documents ont été déposés dans Mon espace santé par les professionnels et établissements de santé et du médico-social. C'est 40 % de plus qu'en 2024. Estimant que « le service a désormais atteint une maturité suffisante », le ministère de la Santé annonce une évolution de Mon espace santé « pour devenir un dispositif de prévention active et



ciblée, en phase avec les parcours de vie et de soins de chacun ». Plusieurs nouveautés ont vu le jour récemment ou sont prévues en cours d'année :

- des notifications ciblées en matière de vaccination et de dépistage, et de relai des campagnes de santé publique ;
- des parcours dédiés, notamment pour accompagner les femmes enceintes tout au long de leur grossesse ;
- un enrichissement continu du suivi de l'enfant vers un carnet de santé numérique augmenté avec des conseils adaptés en fonction de l'âge, un calendrier avec les rendez-vous clefs à anticiper (vaccinations, examens obligatoires, suivi dentaire porté par le programme « M'T dents tous les ans ! »), et la possibilité de renseigner ses courbes de croissances (taille, poids, périmètre crânien) ;
- une aide à la détection des facteurs de risques de maladies chroniques, dont les pathologies cardio-vasculaires, sur la base des habitudes de vie (sommeil, alimentation, activité physique, etc.) et des mesures de santé (taux de cholestérol, mesures de glycémie etc.) ;
- un accompagnement pour ceux qui vivent déjà avec des pathologies chroniques, à commencer par le déploiement d'un parcours personnalisé pour les personnes diabétiques dès 2026.

« L'enjeu est désormais de permettre aux professionnels de consulter plus facilement les informations clés utiles à la prise en charge de leurs patients et de mieux se coordonner entre eux, en leur faisant gagner du temps médical », poursuit le ministère de la Santé. La deuxième vague Ségur concernera dans un premier temps la médecine de ville, l'imagerie médicale et les établissements de santé. Son déploiement se déroulera de 2026 à mi-2028. Il concernera ensuite les autres professionnels de santé, notamment les sages-femmes et les auxiliaires médicaux.

Actus politiques publiques santé et solidarité

♦ Les recommandations de la Cour des comptes sur la prévention et la prise en charge du cancer du sein



La Cour des comptes a été saisie par le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale d'une évaluation de politique publique sur le cancer du sein en abordant particulièrement l'impact des dépassements d'honoraires sur l'accès aux soins et les dépenses de santé. [Elle a publié mercredi son rapport sur le sujet.](#)

« Avec 61 214 nouveaux cas diagnostiqués en France en 2023, il s'agit du cancer le plus fréquent chez les femmes, et de la première cause de mortalité par cancer féminin, avec plus de 12 000 décès par an », rappellent les magistrats. Le rapport analyse les résultats du dépistage organisé du cancer du sein, l'organisation et la qualité des prises en charge médicales et chirurgicales, et les conditions d'accompagnement des femmes dans la période de l'après-cancer.

Le rapport souligne « la nécessité de renforcer l'adhésion au dispositif (de dépistage) organisé, notamment en conditionnant la pratique de l'imagerie sérologique à la participation au

programme, et d'anticiper ses évolutions ».

S'agissant de la prise en charge, la Cour des comptes souligne « la nécessité d'un suivi renforcé des autorisations, d'un relèvement des seuils d'activité chirurgicale et d'un approfondissement des coopérations entre établissements, afin d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficience de la prise en charge du cancer du sein ».

Enfin, le rapport met en évidence « des insuffisances persistantes dans l'organisation et le déploiement de l'accompagnement après cancer, tant en matière de structuration du suivi que d'accès effectif aux soins de support. La Cour recommande un renforcement et une meilleure structuration de l'accompagnement après cancer, afin d'assurer une prise en charge plus cohérente et équitable dans la durée. »

Offres d'emploi



- L'Agence régionale de santé recrute :
 - Son **directeur de l'autonomie** (titulaire ou contractuel). [Consulter l'offre et candidater](#).
 - Un **conseiller médical** (titulaire ou contractuel). [Consulter l'offre et candidater](#).
- Le CHU de Guyane – site de Saint-Laurent-du-Maroni recrute un **diététicien** (temps plein, à pourvoir dès que possible). [Consulter l'offre et candidater](#).

Agenda

Demain

► **Fo zot savé.** Leevan Decou, docteur en pharmacie, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les bilans de prévention, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

► **Fin de l'appel à projets** Prévention et promotion de la santé 2026, sur le [site internet de l'ARS](#).

Mardi 3 février

► **Présentation de Pandalab Pro**, par la CPTS, à la MSP Bourg de Matoury, à 19h30. À destination des professionnels de santé exerçant ou habitant à Matoury. [S'inscrire](#).

Mercredi 4 février

► **Afterwork de la CPTS**. Karaoké à l'Entrepôt, à Cayenne, à 19 heures. [S'inscrire](#).

Jeudi 5 février

► **Atelier de la recherche** de Guyane promotion santé et du Graine sur l'éducation à l'alimentation saine et durable, de 14 heures à 16 heures, en ligne. Intervenants : Dr Liliane Thélusmé, médecin nutritionniste au CHU de Guyane, Dorothée Alexandre, chargée de mission santé publique à l'ARS, Alain Lemonnier, chef de pôle santé environnement à l'ARS, Ghislain

Cariou, chargée de mission à la Direction de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, et Massiri Gueye, de l'association Nature Rights Guyane. [S'inscrire avant le 3 février.](#)

► **Réunion scientifique CHU – Institut Pasteur** : Études fonctionnelles sur le microbiote de moustique, de 15 heures à 16h30 à l'Institut Pasteur, à Cayenne, ou [via Teams](#).

Mardi 10 février

► **Journée scientifique** de l'Université de Guyane, de 8 heures à 17 heures à l'amphithéâtre M du campus de Troubiran, à Cayenne. Cinq présentations sur la santé de 11h15 à 12h30.

Vendredi 13 février

► **Date limite** d'envoi des lettres d'intention pour le [projet de recherche Apires](#) à la DRCI du CHU de Guyane : drci.promotion@ch-cayenne.fr et drci.paramedical@ch-cayenne.fr.

Jeudi 19 février

► **Réunion scientifique CHU – Institut Pasteur** : Pratiques alimentaires des femmes d'origine haïtienne pendant la grossesse et le post-partum (programme Nutri pou Ti'moun), par Diane-Mica Malivert, de 15 heures à 16h30 à l'Ispa, à Cayenne, ou [via Teams](#).

Vendredi 27 février

► [Fin de l'appel à manifestation d'intérêt](#) Personnes qualifiées en établissements et services médico-sociaux.

Samedi 28 février

► [Fin de l'appel à candidatures](#) pour la désignation des représentants des usagers des établissements sanitaires.

Mercredi 4 mars

► **Journée mondiale de l'obésité**. Présentation de l'obésité infantile (le matin) et de l'obésité adulte (l'après-midi), par le parcours de soin obésité du CHU de Guyane – site de Cayenne, de 9 heures à 18 heures à l'Institut santé des populations en Amazonie, à l'hôpital de Cayenne.

Jeudi 5 mars

► **Réunion scientifique CHU – Institut Pasteur** : Moustique et culicoïdes des mangroves environnantes de l'Île-de-Cayenne, par Collet Médie, de 15 heures à 16h30 à l'Institut Pasteur, à Cayenne, ou [via Teams](#).

Dimanche 8 mars

► [Fin de l'appel à projets Culture-Santé 2026](#), sur le [site internet du ministère de la Culture – bouton Guyane](#).

Jeudi 12 mars

► [Fin de l'appel à projets](#) de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) sur la [santé mentale des jeunes ultramarins](#).

Vendredi 13 mars 2026

► [Fin de l'appel à projets](#) Création d'un établissement d'accueil médicalisé (EAM) pour personnes en situation de handicap sur le territoire du Centre littoral, sur le [site internet de l'ARS](#).

Lundi 16 mars

► **Rencontre des aidants du DSRC OncoGuyane**, de 17h30 à 19 heures, au 6, rue des Cèdres, à Rémire-Montjoly. [S'inscrire.](#)

Samedi 21 mars

► **Journée des soignants de la CPTS**, à 9 heures à Sinnamary.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



Qui est addict ?



**FLASHEZ
POUR LA
RÉPONSE**



ou allez sur le site de l'ARS Guyane : www.guyane.ars.sante.fr



Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Bertrand PARENT

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)